



Communiqué sur la 5^{ème} condamnation de la France par le Conseil de l'Europe

2004, 2007, 2008, 2012, 2014, c'est la 5^{ème} fois que le Conseil de l'Europe condamne la France pour discrimination à l'égard des enfants autistes, défaut d'éducation, de scolarisation, et de formation professionnelle.

Comme le souligne le texte de la décision, la France a eu droit depuis la première condamnation, (Autisme Europe, à l'initiative d'Autisme France, contre la France) à un délai raisonnable - 10 ans – pour modifier ses pratiques qui violaient la Charte Sociale Européenne.

Or, faire passer le taux de scolarisation des enfants autistes de 10 à 20% est notoirement insuffisant, les AVS précaires et peu formés ne sont pas un moyen d'accompagnement efficace, l'exclusion dans des établissements les prive par ailleurs trop souvent des interventions éducatives nécessaires, et l'exil en Belgique pour pallier les insuffisances françaises est particulièrement inadmissible.

Les experts notent enfin que les plans autisme sont conduits de manière peu cohérente : de 2010 à 2013, il y a eu un vide et l'essentiel du 3^{ème} plan produira son efficacité en 2017.

Nous ne pouvons que relayer la détresse et la révolte des familles devant la maltraitance de fait que vivent leurs enfants : depuis 25 ans, nous demandons que nos enfants aient droit au soutien éducatif nécessaire, à tout âge, que l'inclusion scolaire et sociale, prévue dans la loi de 2005, leur soit aussi appliquée.

Le plan autisme 3 a suscité un grand espoir chez les familles, malgré ses failles et un financement dérisoire : pour la première fois, il amorce un changement des pratiques. Mais sur le terrain, rien n'a changé : des MDPH trop souvent malveillantes et qui favorisent l'exclusion scolaire, des écoles frileuses, des pratiques d'un autre siècle toujours imposées aux enfants et adultes, avec la complicité d'un système dépassé qui refuse une révolution sociétale pourtant en marche, celle d'une société inclusive.

Un pays comme la France ne devrait pas avoir à se faire montrer du doigt pour agir. C'est l'ensemble des autorités du pays, et de la société civile, qui doivent se retrousser les manches de toute urgence, pour faire cesser le scandale sanitaire de l'autisme, et toutes les formes de maltraitance et de discrimination. Les personnes autistes et leurs familles ont assez souffert.

AUTISME FRANCE

Contact presse : 04 93 46 01 77

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : PARIS

Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14

Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : autisme.france@wanadoo.fr

Autisme France

Association Reconnue d'Utilité Publique – Siège : PARIS

Téléphone : 04 93 46 01 77 – Fax : 04 93 46 01 14

Site internet : www.autisme-france.fr – e-mail : autisme.france@wanadoo.fr